



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérardville – Les Vaux - Ymorville

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	25/11/2009 à 20h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	19 novembre 2009

Référence	CM-CR-2009-09
État du document	Validé

Présents	Patrick Nathalie Sylvie Christine Laurent Jackie Lionel	BARDE BESNARD BEZANNIER DI GENNARO DUMONT FERRÉ GAUTHIER	Corinne Liliane Ludovic Didier Patrick Nicolas	LUCAS MONTAUDOIN NADEAU RIVIERE VABOIS VANNEAU
	Sylvie DE DEYN donne pouvoir à Jackie FERRE Jean Claude NOELL donne pouvoir à Liliane MONTAUDOIN			
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET Virginie CARTON			
Secrétaire de séance	Nathalie BESNARD			
Début de séance	20H30			
Fin de séance	22H40			

Ordre du jour

01. Ouverture de séance.....	02
02. Approbation du compte rendu de la précédente séance.....	02
03. Décision modificative.....	02
04 Bons de Noël 2009.....	03
05. Tarifs communaux et subventions 2010.....	03
06. Remboursement du cautionnement et de l'assurance au régisseur.....	08
07. Indemnité allouée au régisseur de recettes.....	08
08. Délibération demandant auprès de la DCAR l'inscription aux monuments historiques de l'Eglise St Denis de Prunay le Gillon.....	08
09. Délibération autorisant le maire à consulter les architectes dans le cadre d'une étude préalable concernant la restauration de l'Eglise St Denis.....	08
10. Délibération de principe d'acquisition des biens (acquisition de la parcelle Bois de Frainville).....	08

11. Contentieux.....	08
12. Délibération approuvant les arrêtés de circulation et de stationnement des rue du Docteur Constant / rue du Château d'eau / Sente des Ecoles / rue des Muids / rue des Jardins / avenue Malaguet / rue de la Saboterie.....	09
13. Avis du conseil municipal concernant le PLU de Berchères les Pierres.....	09
14. Composition d'une liste de personnes pour le service minimum d'accueil.....	09
15. Informations diverses.....	09
16. Clôture de séance.....	10

01. OUVERTURE de la SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs qu'il a en sa possession Sylvie DE DEYN donne pouvoir à Jackie FERRE Jean Claude NOELL donne pouvoir à Liliane MONTAUDOIN. 13 membres du conseil sont présents, le quorum est atteint.

Conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil est invité à se prononcer sur l'examen d'une nouvelle délibération portant sur :

- composition d'une liste de personnes pour le service minimum d'accueil

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Secrétaire de séance : Sylvie BEZANNIER

02. APPROBATION du COMPTE RENDU de la PRECEDENTE SEANCE

Aucune remarque n'étant faite.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

03. DECISION MODIFICATIVE

DELIBERATION 2009-65

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à une remarque de la Préfecture sur le budget primitif, nous devons inscrire l'excédent du budget de la caisse des écoles au budget primitif de la commune.

Une décision modificative est donc nécessaire à cette régularisation.

Monsieur le Maire laisse la Parole à Ludovic NADEAU, adjoint chargé des finances et présente la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
ARTICLE	LIBELLE	SOMME
2188	plaque cimetière	496.00 €
2188	plan de travail cuisine mairie	500.00 €
	TOTAL	996.00 €

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
ARTICLE	LIBELLE	SOMME
O23	virement section investissement	996.00 €
	TOTAL	996.00 €

RECETTES		
ARTICLE	LIBELLE	SOMME
O21	virement section fonctionnement	996.00 €
	TOTAL	996.00 €

RECETTES		
ARTICLE	LIBELLE	SOMME
OO2	excédent fonctionnement reporté	996.00 €
	TOTAL	996.00 €

Ludovic NADEAU donne quelques précisions concernant la rubrique « plaque cimetière ». En effet, des donations ont été faites à la mairie moyennant un entretien de certaines tombes.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

04. BONS DE NOEL 2009

DELIBERATION 2009-66

Avant de délibérer sur les tarifs municipaux et les subventions 2010, il appartient au conseil municipal de se positionner sur les bons de Noël 2009. Les bons seront valables chez les commerçants et les artisans de Prunay le Gillon

Il est proposé au conseil municipal le tarif suivant :

- 1 personne 25,00 € (composé de 2 bons à 12,50 €)
- 2 personnes 37,50€ (composé de 3 bons à 12,50 €)

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'attribution de ces bons :

- avoir plus de 70 ans
- être inscrit sur la liste électorale
- ou posséder la carte d'invalidité pour les handicapés et se faire connaître.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

05. TARIFS COMMUNAUX et SUBVENTIONS 2010

Monsieur le Maire précise au conseil que tous les tarifs ont fait l'objet de 2 réunions en amont entre les adjoints puis les conseillers municipaux.

DELIBERATION 2009-67 – TARIFS TTC CANTINE 2010

	2009	%	Propositions 2010	Vote
REPAS ENFANTS	2,93 €	5.80%	3,10 €	15 voix
REPAS - ENSEIGNANTS	4,70 €	6.38%	5,00 €	15 voix
PERSONNEL COMMUNAL	2,93 €	5.80%	3,10 €	15 voix

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

DELIBERATION 2009-68 – TARIFS TTC GARDERIE 2010

	2009	%	Proposition 2010	VOTE
TARIFS PAR VACATION	1,90 €	0%	1,90 €	15 voix

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

DELIBERATION 2009-69 – SERVICES TARIFS TTC 2010

	2009	%	Propositions 2010	Vote
PHOTOCOPIES A4 RECTO	0,20 €	0%	0,20 €	15 voix
PHOTOCOPIES A4 RECTO/VERSO	0,30 €	0%	0,30 €	15 voix

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

DELIBERATION 2009-70 – DROIT DE PLACE TARIFS TTC 2010

	2009	%	Proposition 2010	Vote
DROIT DE PLACE	25,00 €	0%	25,00 €	15 voix

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

DELIBERATION 2009-71 – BONS de NOEL 2010

Les bons seront valables chez les commerçants et les artisans de Prunay le Gillon.

	2009	%	Propositions 2010	Vote
BONS DE NOEL - 1 PERSONNE	25,00 €	2%	25,50 €	15 voix
BONS DE NOEL - COUPLE	37,50 €	1.33%	38,00 €	15 voix

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'attribution de ces bons :

- avoir plus de 70 ans
- être inscrit sur la liste électorale
- ou posséder la carte d'invalidité pour les handicapés et se faire connaître.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

DELIBERATION 2009-72 – REPAS DES AINES TARIFS TTC 2010

	2009	%	Proposition 2010	Vote
REPAS DES AINES	27,00 €	3.70%	28,00 €	15 voix

Monsieur le Maire rappelle les conditions :

- avoir plus de 65 ans
- être inscrit sur la liste électorale
- ou posséder la carte d'invalidité pour les handicapés et se faire connaître.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

DELIBERATION 2009-73 – LOGEMENT ECOLE TARIFS TTC 2010

	2009	%	Proposition 2010	Vote
LOGEMENT ECOLE	250,00 €	0%	250,00 €	15 voix

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

DELIBERATION 2009-74 – LEGS CELLOT TARIFS TTC 2010

	2009	%	Proposition 2010	Vote
LEGS CELLOT	110,00 €	0%	110,00 €	15

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

DELIBERATION 2009-75 – CIMETIERE TARIFS TTC 2010

	2009	%	Propositions 2010	Vote
PERPETUELLES				
SUPERPOSITIONS	100.00 €	5%	105.00 €	15 voix
CINQUANTENAIRES				
CONCESSIONS	450.00 €	2.22%	460.00 €	15 voix
SUPERPOSITIONS	45.00 €	2.22%	46.00 €	15 voix
TRENTENAIRES				
CONCESSIONS	300.00 €	2%	306.00 €	15 voix
SUPERPOSITIONS	30.00 €	3.33%	31.00 €	15 voix
COLOMBARIUM				
30 ANS	490.00 €	2.04%	500.00 €	15 voix
15 ANS	250.00 €	4%	260.00 €	15 voix

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

DELIBERATION 2009-76 - SALLE POLYVALENTE TARIFS TTC 2010

	2009	%	Propositions 2010	Vote
FORFAITS WEEK END				
RESIDENTS	-		450,00 €	15 voix
RESIDENTS ACOMPTE	-		90,00 €	15 voix
RESIDENTS CAUTION	-		360,00 €	15 voix
NON RESIDENTS	-		900,00 €	15 voix
NON RESIDENTS ACOMPTE	-		180,00 €	15 voix
NON RESIDENTS CAUTION	-		720,00 €	15 voix
JOURNEE (2 mois avant la date de réservation) et /ou JOURNEE SUPPLEMENTAIRE				
RESIDENTS	130,00 €	0%	130,00 €	15 voix
NON RESIDENTS	260,00 €	0%	260,00 €	15 voix
FORFAIT CHAUFFAGE OBLIGATOIRE (01/10 au 31/03)	-		50,00 €	15 voix

Monsieur le Maire rappelle que l'acompte est obligatoire et doit être versé à la réservation.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

DELIBERATION 2009-77– COMPTEURS - TARIFS HT 2010

	2009	%	Propositions 2010	Vote
DIAMETRE 15 NN/HG	25.00 €	20%	30.00 €	15 voix
DIAMETRE 20NN/HG	28.00 €	17.86%	33.00 €	15 voix
DIAMETRE 20	10.00 €	50%	15.00 €	15 voix
DIAMETRE 25/30	18.00 €	27.78%	23.00 €	15 voix
DIAMETRE 40	25.00 €	20%	30.00 €	15 voix
FORFAIT BRANCHEMENT	2 200.00 €	4.55%	2 300.00 €	15 voix
1 ^{er} BRANCHEMENT EAUX USEES	Coût réel		Coût réel	15 voix
2 ^{ème} BRANCHEMENT SIMULTAN EAUX USEES	Coût réel		Coût réel	15 voix
BRANCHEMENT CHANTIER 15 HEBDO	-		5.00 €	15 voix
PENALITES POUR NON RACCORDEMENT EAUX USEES	500.00€	20%	600.00 €	15 voix

Patrick BARDE donne une explication concernant le branchement chantier. Cela concerne les branchements de « lieu de vie ».

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

DELIBERATION 2009-78 – PRIX HT DE L'EAU

	2009	%	Propositions 2010	Vote
M3 eau non assainie	1,54 €	0%	1,54 €	15 voix
Branchement ponctuel hebdo	-	0%	3,08 €	13 voix (2NPPV : L. Montaudoin + JC Noël)
M3 eau assainie	2,17 €	0%	2,17 €	15 voix

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal pour le prix de l'eau non assainie au M3 et pour le prix de l'eau assainie au M3 et avec 13 voix pour le branchement ponctuel hebdo et 2 NPPV

DELIBERATION 2009-79 - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS TARIFS 2010

	2009	%	Propositions 2010	Vote
ANCIENS COMBATTANTS	175,00 €	0%	175,00 €	15 voix
FAMILLES RURALES	900,00 €	11.11%	1 000,00 €	8 voix (7 NPPV : J.Ferré, L.Gauthier, N.Vanneau, L.Dumont, C. Lucas, S. De Deyn, S. Bezannier)
CHARTRES HANDISPORT	40,00 €	0%	40,00 €	15 voix

DETENTE ADULTE GYM	200,00 €	12.50%	225,00 €	10 voix (5 NPPV : L.Nadeau, N.Besnard, N.Vanneau, L. Dumont, P.Vaboïs)
FNACA	135,00 €	0%	135,00 €	15 voix
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €	-40%	30,00 €	14 voix (1 NPPV : L.Gauthier)
COOPERATIVE SCOLAIRE	2000,00 €	-100%		En attente
ASSOC° PARENTS ELEVES	200,00 €	12.50%	225,00 €	14 voix (1 NPPV : L. Gauthier)
AURRAP	100,00 €	50%	150,00 €	13 voix (2 NPPV : D.Rivière, S.Bezannier))
SOCIETE MUSIQUE JANVILLE	450,00 €	11.11%	500,00€	15 voix
FOOTBALL	-		100,00 €	10 voix (5 NPPV : N.Vanneau, L.Nadeau, N.Besnard, .S S.Bezannier, P.Vaboïs)

Christine DI GENNARO, responsable des associations, apporte quelques précisions. Toutes les associations ont reçu un imprimé leur demandant leur budget 2009, leurs prévisions 2010 ainsi qu'une demande d'attribution d'une subvention.

Anciens combattants : l'association enregistre de moins en moins d'anciens combattants et se regroupe avec la FNACA. Pas de demande particulière de subvention.

Familles rurales : développement des activités allant des petits jusqu'aux adolescents.

Chartres handisport : subvention constante.

Club de l'amitié : association qui cesse son activité au 31 décembre 2009. L'association enregistre de moins en moins de participants. L'association remercie la municipalité pour le prêt de salle et l'aide financière. L'association fera parvenir son solde de tout compte le 31 décembre 2009.

Détente adulte gym : une perte de licenciés a été enregistrée

FNACA : pas de demande particulière

Prévention routière : pas de formation prévention routière prévue avec les écoles

Coopérative scolaire : le bilan 2009 et les projets 2010 n'ont pas été reçus. Vote de la subvention en attente.

APE : effectifs en hausse. Cette association vient en aide aux écoles pour les sorties, les voyages, les activités, des spectacles...

Société Musique Janville : bonne manifestation au 11 novembre

Nautic Club Vovéen : mise en veille de la subvention

Football : 27 licenciés et 2 équipes. Autofinancement au maximum. Les résultats sont moyens.

06. REMBOURSEMENT du CAUTIONNEMENT et de l'ASSURANCE au REGISSEUR

DELIBERATION 2009-80

Comme l'an passé, le régisseur de recettes a réglé d'une part son assurance pour responsabilité pécuniaire et d'autre part la cotisation du cautionnement pour les 2 régies dont il est responsable.

Le montant total de cette assurance annuelle s'élève à 77.54€.

Il est demandé au conseil municipal l'accord pour ce remboursement.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

07. INDEMNITE ALLOUEE au REGISSEUR de RECETTES

DELIBERATION 2009-81

Le 20 octobre 2009, le régisseur des 2 régies (garderie/cantine et eau) a fait l'objet d'une vérification de la part de la Trésorerie de Chartres Banlieue.

Au vu de la masse de recettes mensuelles gérée par ces 2 régies, il convient d'augmenter l'indemnité du régisseur au 1^{er} janvier 2010.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

08. DELIBERATION DEMANDANT AUPRES de la DRAC l'INSCRIPTION aux MONUMENTS HISTORIQUES de l'EGLISE ST DENIS de PRUNAY LE GILLON

DELIBERATION 2009-82

Suite à la visite le 9 novembre dernier du conservateur régional des monuments historiques, celui-ci nous a confirmé par écrit que la commune de Prunay le Gillon pouvait solliciter la DRAC, pour une extension de la protection de l'édifice de l'Eglise St Denis au titre des monuments historiques.

Monsieur le Maire rappelle que seulement le porche est classé mais pas l'édifice. Le dossier devra passé devant une commission.

Vote : Adopté par 13 voix, 2 Abstentions (Corinne LUCAS et Didier RIVIERE)

09. DELIBERATION AUTORISANT le MAIRE à CONSULTER LES ARCHITECTES dans le CADRE d'une ETUDE préalable CONCERNANT la RESTAURATION de l'EGLISE ST DENIS

DELIBERATION 2009-83

Suite à la visite le 9 novembre dernier, du conservateur des monuments historiques, monsieur le maire demande une autorisation au conseil municipal afin de consulter les architectes dans le cadre d'une étude préalable concernant la restauration de l'Eglise St Denis.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

10. DELIBERATION de PRINCIPE d'ACQUISITION de BIENS (acquisition du bois de Frainville)

DELIBERATION 2009-84

La commune de Prunay le Gillon doit acquérir la parcelle AD4 moyennant le prix de 2 200,00 € et les frais s'y afférents.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

11. CONTENTIEUX

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de quelques contentieux, concernant :

- raccordement du réseau aux eaux potables
- non exécution de permis de construire
- Intermarché : publicité sans autorisation préalable
- désherbant sur le territoire communal
- procédure avec le médiateur de la République (fossés de Boinville au Chemin)
- la réfection d'un mur

12. DELIBERATION APPROUVANT LES ARRETES de CIRCULATION et de STATIONNEMENT

DELIBERATION 2009-85

La commune de Prunay le Gillon a pris plusieurs arrêtés de circulation et de stationnement concernant les rues :

- du Docteur Constant (interdiction aux transports routiers supérieurs à 3.5t)
- du Château d'Eau (interdiction aux transports routiers supérieurs à 3.5t + interdiction de stationnement et arrêt à la hauteur de la rue des Muids)
- des Muids (circulation interdite aux véhicules à moteur)
- des Jardins (interdiction aux transports routiers supérieurs à 3.5t)
- Sente des Ecoles (interdiction d'arrêt et de stationnement + circulation interdite aux véhicules à moteur)
- Chemin rural n° 57 (interdiction aux transports routiers supérieurs à 3.5t)
- rue de la Cicogne (interdiction aux transports routiers supérieurs à 3.5t)
- l'avenue Malaguet (interdiction aux transports routiers supérieurs à 3.5t)
- de la Saboterie (interdiction d'arrêt et de stationnement + interdiction aux transports routiers supérieurs à 3.5t)

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

13. AVIS du CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT le PLU de BERCHERES LES PIERRES

DELIBERATION 2009-86

AVIS du CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT le PLU de BERCHERES LES PIERRES

La mairie de Berchères les Pierres a adressé, en date du 30 septembre 2009, un courrier concernant son projet de plan local d'urbanisme. Il convient au conseil municipal de donner son avis sur ce projet. Monsieur le Maire sollicite donc l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal émet un avis favorable, cependant, il regrette que le PLU de Berchères les Pierres n'a pas suffisamment intégré le futur aménagement ferroviaire Chartres/Orléans.

Effectivement, une véritable opportunité s'offre à la partie Sud du canton notamment pour le lycée agricole mais aussi pour l'ensemble des personnes de ce secteur et des communes avoisinantes.

Il aurait été donc judicieux d'émettre des réserves foncières afin d'envisager éventuellement dans l'avenir des zones de déserte.

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

14. COMPOSITION d'une LISTE de PERSONNES pour le SERVICE MINIMUM d'ACCUEIL

DELIBERATION 2009-87

Lors du conseil municipal du 23 septembre dernier, Monsieur le Maire a fait appel à la population de Prunay le Gillon afin de composer une liste de personnes pour la mise en place d'un service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants et du personnel communal.

Cette liste sera transmise aux administrations concernées.

2 personnes se sont manifestées.

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

15. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole à ses adjoints :

➔ Patrick BARDE informe :

- les travaux d'assainissement vont prendre du retard
- les guirlandes de Noël seront posées dans la 1^{er} semaine de décembre

- ➔ Nicolas VANNEAU annonce que :
 - le bulletin municipal avance bien, il sera prêt pour début d'année prochaine
- ➔ Laurent DUMONT indique :
 - la réfection du square de l'Eglise est finie (mur + accès handicapés)
 - une visite a été faite à l'agence postale d'Ouarville afin de voir les points forts et les points faibles
- ➔ Ludovic NADEAU confirme :
 - un point sur les subventions versées à la commune sera fait pour le prochain conseil
 - une commission sur les orientations budgétaires 2010 est prévue en décembre

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- la mairie d'Allonnes transforme son POS en PLU
- les régies communales ont été vérifiées par les agents de la Trésorerie. Les conclusions sont satisfaisantes sauf que les tarifs doivent être affichés.
- la mairie a reçu une lettre pétitionnaire des habitants du lotissement de Chartres Habitat au sujet des garages
- le Préfet de Région nous informe de l'ouverture de fouilles archéologiques sur la commune de Prunay le Gillon « les carreaux »
- désignation par le Tribunal administratif d'un commissaire enquêteur (JP Fleury, agriculteur à la retraite) pour la modification du POS (forage de Chartres Métropole)

16. CLOTURE de SEANCE

Fin de la séance à 22h40.